
**Procès-Verbal de la réunion CSSCT Extraordinaire
Etablissement Autres Hôtels du 30 Avril 2024**

Secrétaire de la CSSCT Etablissement Autres Hôtels

A : Membres de la CSSCT

CC : Président, Secrétaire et Membres CSE

Date : le 30 avril 2024 à 14H00

Membres Légaux	

Membres Experts	

Membres de Droit	
Médecin du Travail / Infirm	
Médecin du Travail	
Coordinatrice en Prévention des Risques Professionn	
Inspectrice du Travail	
Agent des services de prévention CRA	

Représentants Syndicaux CSSCT	
<i>Titulaires / Suppléants</i>	

Invités	
ERIC POLIDORI – OPS / CELINE MENARD	

ORDRE DU JOUR

1. Présentation aux Membres de la CSSCT pour orientation ultérieur du CSE, du pour orientation, du projet de changement des horaires d'ouverture du costuming dans certains hôtels

La réunion début à 14h et Eva fait appel des élus présents

Elle la présentation (présentation des éléments de contexte, bilan plan d'accompagnement collectif, bilan plan d'accompagnement individuelles) et les prochaines étapes.

Le manager HOUSEKEEPING a fait le point avec les salariés concernés à la suite des réunions CSCT du 05 avril et du CSE du 12 avril 2024 pour les trois salariés concernés sur notre établissement. Cette réunion d'information collectif a lieu du 15 au 19 avril 2024 et l'individuelle du 17 au 19 avril 2024.

Elle avait pour objectif de partager de nouveau et donner les éléments de compréhension du projet afin de recueillir leurs ressenti, les rassurer et récolter leurs souhaits. Deux formulaires de souhait ont été remis au manager afin de recueillir leurs souhaits. Sur les trois, deux ont exprimés le souhait de rester de nuit à 100%. Dans les prochaines étapes vers mi-mai les salariés seront informés de leurs affectation et en juin mise en place du changement des horaires horaire du costuming.

Elle aimerait savoir pour celle qui a été transférée au DLH, est-ce qu'elle est de nuit ?

Elle me ce point

Elle ne comprend pas car ce transfert a eu lieu avant le projet. Depuis il y a une autre personne.

Elle explique que la REQ était ouverte et n'a pas été remplie. En attendant le remplissage de la req/poste ouverte un remplacement temporaire a été affecté.

Elle demande dans quel service au DLH la salariée travaille.

Elle répond housekeeping. Les deux salariés de l'Etablissement autres Hotels ont exprimé le souhait de rester de nuit. Sur les deux, un a évoqué un besoin par rapport à son organisation personnelle et des questions financières liées à son rythme de vie.

Elle demande dans quel autre service on pourrait proposer un shift de nuit.

Elle répond que pour cela il faudrait qu'il y ait des places disponibles. Cela pourrait être DLH ou NY. Concernant notre établissement, malgré la non-activité du costuming de nuit, on a le runner. Donc pour nous il n'y a aucune problématique à garder les salariés où ils sont. Il faut attendre le projet global et le CSE.

Elle demande si un plan B était prévu au cas où le métier ne corresponde pas au salarié, concrètement ou pourrions-nous les affecter en cas de problème.

Elle précise qu'ils n'ont pas abordé le fait de vouloir changer de métier. Si c'était le cas, il y aurait eu un accompagnement en termes de formation. En plus en ce qui concerne les deux salariés du SQL nous n'avons de problème spécifique.

Elle aimerait savoir s'il y a eu des demandes de RCI.

nd que non

imerait revenir sur la feuille de souhait. Cela n'est pas indiqué « de nuit », mais le soir.

nd que le salarié a bien précisé sur la feuille de souhait à la main qu'il souhaitait rester de nuit.

Le deuxième n'a coché aucun des choix mais après discussion il a précisé qu'il souhaité rester de nuit. Ces deux souhaits ont été pris en compte.

Pour Mamadou BAKAYOKO, il aurait fallu mettre dans la feuille de souhait la case « de nuit ».

orte quelques précisions sur ce point. L'objectif est de fermer le costuming de nuit, donc la feuille de pas « la nuit ». En revanche, il y a des cases libres ou il est possible d'indiquer ce que l'on souhaite.

mande si la personne qui est partie au DLH, elle est seulement HOUSEKEEPING ou si elle fait aussi room service.

igne qu'elle est rattachée à la gouvernante générale. En revanche elle n'a pas l'information sur le point

demande ce qu'il en est de la 3ème personne.

ise qu'il s'agissait d'un remplacement temporaire sous volontariat. Elle a été prévenue par son manager que elle passerait de jour lorsque le remplacement définitif serait fini.

rait avoir l'ancienneté en shift de nuit des salariés concernés et si la dégressivité de la prime serait

pelle que les deux salariés vont rester de nuit donc pas de dégressivité appliquée.

merait savoir s'il a été envisagé toutes les possibilités avec les deux personnes de nuit, notamment

ise qu'on devra le remplacer. Par rapport au Runner, il y a plusieurs nuits dans la semaine où il y a fait du rythme 4/3, on ferait appel à nos collègues.

sur la fiche de souhait il est précisé matin ou soir mais pas la mention de nuit, alors je pose la question de savoir. Pour vous la mention soir c'est qu'elle heure concrètement ?

s prenons en compte la précision marquée par le salarié qui l'a écrit à la main nuit.

pour moi la direction aurait dû bien préciser sur la fiche le matin, PM et nuit afin d'éviter toute

uestionne sur deux points : en réduisant les effectifs, quid de la pause des salariés ? Concernant la sécurité, en cas d'évacuation, comment cela est-il géré ?

Eva GUTIERREZ souligne que si un salarié part en pause, il part en pause, l'appel pourrait être pris plus tard. Concernant l'évacuation, le nombre d'effectifs correspond au nombre de positions pour l'évacuation de l'hôtel.

[redacted]) concernant la troisième personne qui avait rejoint l'équipe de nuit au départ de l'autre à Disneyland Hôtel, concrètement qu'est ce qui est décidé pour elle. Car à ma connaissance il ne lui avait pas été dit que s'était temporaire. En plus elle s'était organisée en conséquence mentalement et financièrement.

[redacted] anager avait été très claire avec qu'elle concernant le remplacement dès le départ et en plus comme ses deux autres collègues de nuit, elle a eu droit aux mêmes échanges sur ce projet.

[redacted] Pourquoi la personne qui été transférée n'avait pas été remplacer ?

[redacted] REC avait été ouvert mais pas couverte.

[redacted] it l'appelle pour le vote

[redacted] ur

[redacted] ntre

[redacted] ntre

[redacted] stention

[redacted] our

[redacted] ontre

[redacted] ntre

[redacted] ure la séance à 15 h30

Fin de la séance à 15 h30


Cheffe d'Etablissement


Secrétaire